



Charte d'Amélioration des Ports

Dans un contexte de fort attrait du fleuve et de volonté d'une meilleure insertion des activités portuaires dans les tissus urbains, HAROPA - Ports de Paris, la Ville de Paris et leurs partenaires, ont souhaité réunir différentes démarches de progrès en place depuis plusieurs années dans une charte commune nommée Charte d'Amélioration des Ports (CAP). En effet, ces démarches, bien que distinctes, ont en commun l'objectif majeur d'améliorer l'acceptabilité des ports et des activités qu'ils accueillent.



- Ports de Paris -
Publié le 3 Mai 2019

CAP s'applique à l'ensemble des domaines portuaires et des filières qui s'engagent dans une démarche d'amélioration continue en faveur d'une meilleure intégration urbaine, architecturale et paysagère des sites et installations, de la maîtrise de leurs impacts sociétaux et environnementaux, et de dialogue avec l'ensemble des parties prenantes.

Garante d'une bonne qualité environnementale, la Charte d'Amélioration des Ports permet de créer une dynamique dans laquelle chaque initiative bénéficie à l'ensemble. Elle favorise une prise de conscience collective envers un comportement plus respectueux de l'environnement et du cadre de vie.

La communauté des acteurs de la Charte d'Amélioration des Ports est aussi un creuset de réflexion, d'expertises et d'échanges de bonnes pratiques, pour identifier et mettre en œuvre des actions innovantes et exemplaires en faveur de la diversité des usages, l'esthétique des bâtiments et de leurs abords, la propreté, la préservation de l'environnement, et en particulier de la ressource en eau, et du cadre de vie.

Retrouvez la Charte en téléchargement ci-dessous

URL of the page: <https://www.cap.haropaports.com/fr/paris/charte-damelioration-des-ports-0>

Signature de la Charte le 5 décembre 2017

Le 5 décembre 2017, sur le port d'Issy-les-Moulineaux, HAROPA - Ports de Paris, la Ville de Paris, les acteurs des filières BTP (UNICEM, Point P, Raboni) et produits valorisables (FNADE et FEDEREC), ont signé la nouvelle Charte d'Amélioration des Ports (CAP), démarche de progrès pour une meilleure insertion des ports dans la ville.

De nombreuses entreprises implantées sur les zones portuaires franciliennes ont matérialisé leur engagement dans cette démarche innovante et durable. A travers une diversité de témoignages, les résultats concrets et les bénéfices pour l'environnement et le cadre de vie de CAP ont été présentés et débattus avant la signature officielle de la Charte.



Célia Blauel, Adjointe à la Maire de Paris chargée de toutes les questions relatives à la transition écologique, au climat, à l'environnement, à l'eau et à l'assainissement.



Table ronde sur les enjeux et bénéfices de la démarche CAP.



Signature officielle avec l'ensemble des partenaires.

□



RÉALISATION

STRATIS